ine ombre.

ordinaires,

ire fois que
ent a entret

Thevet,
e toutes ces
e ce qui se
Peuples du

nce ce qu'il

lonné, dittup mon qui es filles ont ler ce terrifignal d'un commenveux , ou nt de poisjue cela se debout sur grez pour r polir les font divers acouti, on aut des écroix de oures, de de toutes a douleur leurs grindifférentes nt, & pas cri. L; 9. 946.

Frotte ensuite toutes ces playes avec de la cendre de courge sauvage, qui n'est pas moins corrosive que de la poudee à carette pas

moins corrosive que de la poudre à canon, ou du salpêtre; en sorte que jamais les marques ne s'essacent; aprés quoi on leur lie les bras & tout le corps d'un fil de coton; on leur pend au col les dents d'un certain animal,

& on les couche dans leur Hamach, si bien enveloppées que personne ne peut les voir.

Elles y sont au moins trois jours entiers sans pouvoir en descendre, & passent tout ce temps-là sans parler, sans boire, ni manger.

Ces trois jours étant expirez, on les fait descendre de leur Hamach pour les délier, & on leur fait poser les pieds sur ce même grez, où on leur a fait la première opération de les inciser, afin que d'abord elles ne touchent point la terre de leurs pieds. De-la elles sont remises dans leur lit, où elles sont nourries de quelques racines cuites, & d'un peu de farine & d'eau; sans qu'elles puissent user de quelque autre viande, ou de quelque autre breuvage que ce soit. Elles sont dans cet etat jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le relte du corps depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une manière encore plus cruelle que la première fois. On les remet de nouveau dans leur Hamach où elles sont un peu moins génées à la vé-rité pendant le second mois, & où elles sont une abstinence un peu moins austére; mais elles ne peuvent encore fortir, ni convenser avec qui que ce soit de la Cabane, & ne s'occupent qu'à filer, & à éplucher du coton. Le troisseme mois on le frotte d'une couleur noire, faite du la la pour par , ce elles commencent com pour pour aux champs.

8.M.E. A)6

naire de